

17 juin 2014 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2014

Achat de vaccins contre la fièvre Q

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement des vaccins contre la fièvre Q (*coxiella burnetii*).

Suite aux problèmes de fièvre Q survenus aux Pays-Bas en 2009, les exploitations d'ovins et de carpins où les tests se sont avérés positifs doivent respecter certaines mesures pour protéger la santé publique. La vaccination obligatoire est une de ces mesures. L'AFSCA a financé l'achat des vaccins qui ont été mis gratuitement à disposition des vétérinaires qui étaient responsables de la vaccination. Vu que le stock de vaccins est à présent épuisé, un nouveau stock est constitué afin de poursuivre cette mesure qui a prouvé son efficacité, sans limitation dans le temps.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabelaruelle.be>